

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
7 juin 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 7 juin 2016, à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour à Lyster.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
7 juin 2016

**ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 7 juin 2016**

- 1 *AVIS DE CONVOCATION*
- 2 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3 *TRANSPORT*
- 3.1 Octroi du contrat pour le pavage
- 4 *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

Avis de
convocation

Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.

159-06-2016
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

160-06-2016
Octroi du contrat
pour le pavage

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur les rues Huard, St-Pierre, King, Noël, Beaudoin et Rang 1 est ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 7 juin 2016 à 11 h :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Les Entreprises Lévisiennes inc.	342 478.54\$
Pavage Centre Sud du Québec	405 205.53\$
Pavage Veilleux (1990) inc.	420 333.08\$
Constructions B.M.L. Division de ponceaux inc.	353 691.04\$
Contracteur P.E. Pageau inc.	390 853.98\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Lévisiennes inc.

QUE la présente dépense sera payée de la façon suivante : à même le budget de fonctionnement de l'année aux postes Immo - voirie (02 32100 521) 50 000\$, Asphalté (02 32000 625) 30 000\$, Entretien rues et chemins (02 32040 521) 10 000\$, dans le fonds carrières-sablières 50 943.50\$ et la différence entre ces montants et le coût réel des travaux sera absorbée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

161-06-2016
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 18 h 53.

<i>Initiales du maire</i>
<i>Initiales du dir. gén.</i>

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière